

## CDEN du 27 novembre 2025

Le Comité départemental de l'Éducation Nationale s'est réuni ce jeudi 27 novembre 2025 en soirée, avec à l'ordre du jour : le bilan de cette rentrée 2025 et le bilan du comité de suivi de l'école inclusive (demande FO depuis 2 ans)

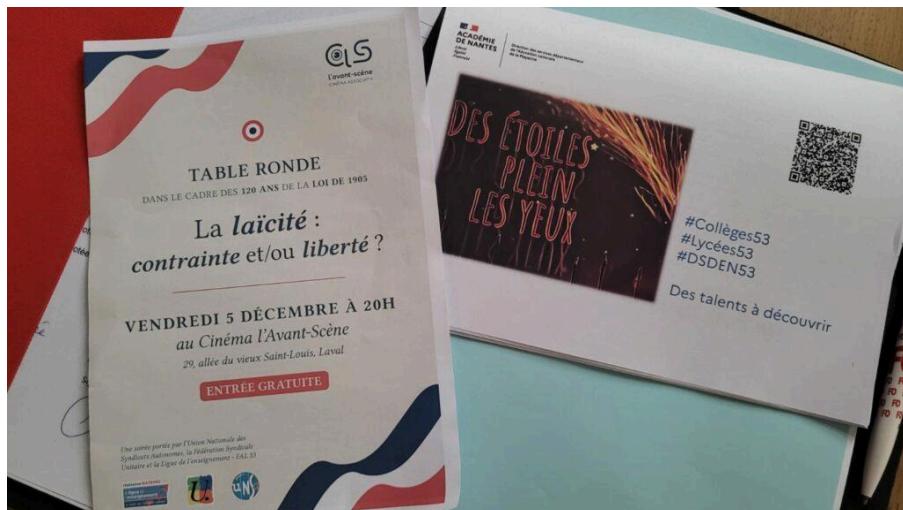
**La délégation FNEC-FP-FO :** Fabien Orain, Hélène Colnot, Stève Gaudin

**Les représentants du personnel :** FNEC-FP FO (3) – FSU (3) – UNSA (2) – CGT (2)

**À noter :** C'était le premier CDEN présidé par la préfète Nadège Baptista. Tous les IEN étaient présents sauf l'IEN Laval 4. Fabien Audy, DASEN, Marc Vauléon Secrétaire général DSSEN, Laurent Drault, IEN adjoint au DASEN et Frédéric Trocherie chef de division D3E étaient également présents pour l'Education Nationale.

*Pour rappel : le CDEN réunit :*

- *10 représentants des collectivités territoriales (1 conseiller régional, 5 conseillers départementaux, 4 maires représentants des communes)*
- *10 représentants des personnels (organisations syndicales : 3 FNEC-FP FO, 3 FSU, 2 SE-UNSA, 2 CGT Educ'action)*
- *10 représentants des usagers (7 représentants des parents d'élèves FCPE, 3 représentants des associations complémentaires et personnels qualifiés)*



**Dans leur déclaration, les représentants FO ont interpellé la préfète, le DASEN et les élus, sur la détresse des personnels des écoles, sur les situations parfois intenables dans les écoles, témoignage à l'appui. FO a fait son propre bilan de la rentrée scolaire.**

## La déclaration FO

Concernant la convention Macron sur les “temps de l’enfant”, FO a proposé un voeu.

La FCPE s'est félicitée des propositions de la convention citoyenne tant sur les rythmes scolaires (5 jours d'école) que sur les partenariats.

### **Convention citoyenne Macron “sur les temps de l'enfant”**

En amont du CDEN, FO a proposé un voeu relatif aux rythmes scolaires et à la convention citoyenne. La FSU a souhaité s'y associer, proposant également des amendements.

### **Voeu CDEN**

*Le CDEN de la Mayenne, réuni le 27 novembre 2025, a pris connaissance du rapport de la Convention citoyenne sur « les temps de l'enfant ».*

*Revalorisation salariale, réduction du nombre d'élèves par classe, statut des AESH, abandon des évaluations nationales standardisées et révision des nouveaux programmes, sont soulignés par la Convention. Cependant, ce rapport ne mentionne à aucun moment les mesures qui fragilisent depuis des années l'École publique et rendent l'instruction des élèves de plus en plus difficile : suppressions massives de postes, inclusion scolaire à marche forcée et sans moyen, gel des rémunérations, manque d'AESH – personnels par ailleurs maintenus dans des conditions inacceptables –, ainsi que des réformes successives qui cassent l'école Publique. En revanche, ce rapport formule diverses recommandations, comme l'organisation d'une semaine scolaire sur cinq jours, la mise en place d'un socle commun d'apprentissages obligatoires, l'instauration de « temps de rupture » obligatoires en partenariat avec les collectivités et les associations, ou encore l'ouverture des établissements à de nouveaux intervenants pour proposer « d'autres activités ». L'échec des précédentes réformes montre que le fait de modifier les rythmes scolaires n'a qu'un impact insignifiant sur les inégalités scolaires et risquerait d'entraîner une externalisation des apprentissages scolaires.*

*Pour le CDEN de la Mayenne, ce rapport constitue avant tout un écran de fumée visant à masquer l'état de délabrement de l'École publique et l'urgence des moyens qui doivent lui être alloués.*

*En conséquence, le CDEN de la Mayenne estime que le gouvernement ne doit pas retenir les propositions formulées par la Convention citoyenne sur « les temps de l'enfant ».*

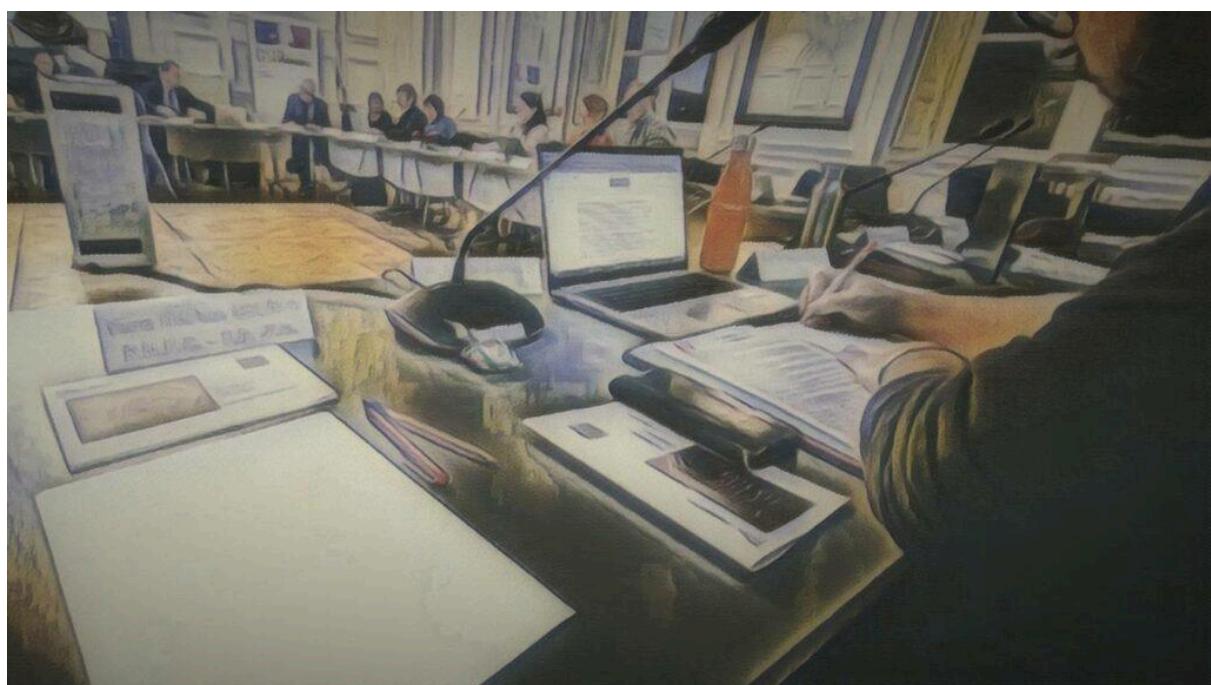
#### **VOTES :**

POUR : FO (3) FSU (3)

CONTRE : FCPE (2) et DDEN

ABSTENTION : CGT (1) UNSA (2)

[En savoir plus sur cette convention citoyenne Macron](#)



#### **Bilan de rentrée**

Le DASEN a présenté un [diaporama de 108 pages](#). Nous le mettons bien volontiers à disposition.

108 pages de litanie et d'autosatisfaction, de présentation de dispositifs et protocoles qui camouflent une réalité de l'école publique tout autre. Le vrai monde décrit dans notre déclaration et nos interventions.

**Autres interventions FO sur le bilan de rentrée :**

**Protocole Phare** : la délégation FO a rappelé que tout le monde était attaché à la lutte contre le harcèlement scolaire, mais qu'un dispositif ne remplacera jamais les

moyens humains. La délégation FO a rappelé que pour lutter contre le harcèlement scolaire, nous avons besoin de moyens, de postes, et de personnels. Nous avons besoin d'effectifs raisonnables dans les classes, de RASED complets, de médecins scolaires, d'infirmières, de psychologues. FO a rappelé aussi que pour lutter efficacement contre le fléau du harcèlement scolaire, il faudrait revenir sur les milliers de suppressions de postes que nous subissons ces dernières années, et que les gouvernement successifs arrêtent de maltriter l'école publique. Aucune réponse du DASEN.

**A noter : la FSU a demandé à ce que les “référents Phare” (ou “référent harcèlement”) puissent être identifiés partout dans le département, dans les établissements, avec des affichages, notamment dans les établissements.**

Dans le premier degré, les principaux référents Phare sont souvent les IEN et les PsyEN. Avant, lorsqu'un problème de harcèlement survenait, on contactait l'IEN, qui dépêchait alors le RASED. Avec le dispositif Phare : on appelle le référent Phare, qui n'est autre que l'IEN, pour qu'il sollicite le PsyEN (parfois un autre référent Phare), pour recueillir la parole des enfants. Bienvenue dans le monde de l'Education Nationale !

**FO rappelle que être « référent harcèlement » au sein de son école ne peut pas être imposé par les IEN ou même faire l'objet d'une désignation par les directeurs d'école.**

## **Effectifs**

### **1er degré :**

-231 élèves dans le 1er degré à la rentrée 2025 par rapport à 2024. 17478 élèves sont scolarisés à la rentrée dans les écoles publiques.

La délégation FO est intervenue sur l'accueil des 2 ans, puisque le DASEN s'est montré enthousiaste à l'idée de consolider cette scolarisation prenant appui sur les taux plus importants en Mayenne qu'ailleurs. FO a donc demandé si cette scolarisation allait être prise en compte et surtout comptabilisée dans les prévisions d'effectifs pour la prochaine carte scolaire. Le DASEN n'a pas décliné la demande de FO, sans toutefois prendre d'engagement.

La délégation FO est intervenue également sur le maillage des écoles, et sur le principe posé par la notion même de service public et l'école de la République qui doit garantir l'égalité de droits et d'accès à l'école. A l'instar d'un précédent DASEN, Monsieur Audy pose une logique territoriale et préfère parler de "bassin de vie" plutôt

que de ville ou village. FO est et sera toujours aux côtés de celles et ceux qui défendent un service public d'éducation garant de l'égalité de droit et de l'accès à l'école de la République laïque, pour toutes et tous, partout : des villes aux plus petits villages.

## 2nd degré :

-178 élèves dans le 2nd degré à la rentrée 2025 par rapport à 2024. Le DASEN pointe une fuite notable dans le 2nd degré des élèves du public vers le privé.

– Pour le collège

	Dotation 2021	Dotation 2022	Dotation 2023	Dotation 2024	Dotation 2025
<b>HP</b>	11 351	11 459	11 387	11 279	11 099
<b>HSA</b>	630	630	594	702	702
<b>Total</b>	<b>11981</b>	<b>12089</b>	<b>11981</b>	<b>11981</b>	<b>11801</b>
<b>Ratio HSA/DGH</b>	5,26%	5,21%	4,96%	5,86%	5,95%
<b>IMP</b>	115	121	121	122	122
<b>PACE</b>			909	557	425

– Pour les lycées

	Dotation 2021	Dotation 2022	Dotation 2023	Dotation 2024	Dotation 2025
<b>HP</b>	11428	11302	11194	11014	10924
<b>HSA</b>	1201	1165	1111	1111	1111
<b>Total</b>	12629	12467	12305	12125	12035
<b>Ration HSA / DHG</b>	9,51%	9,34%	9,03%	9,16%	9,23%
<b>IMP</b>	202	202	202	202	188
<b>PACE</b>			362	396	307

## Comité de suivi de l'école inclusive (Demande FO)

La FNEC-FP 53 avait demandé communication du rapport annuel du comité de suivi de l'école inclusive dès février 2024. FO a réitéré depuis plusieurs fois la demande, ce qui permet d'aborder ce sujet lors de ce CDEN du 27 novembre.

En réalité, les représentants de notre ministère se sont livrés à un satisfecit des politiques menées jusqu'à présent et ont détaillé les mesures à venir pour mettre en œuvre l'acte 2 de l'Ecole inclusive, résumé ainsi par E. Macron lors de la conférence national sur le handicap d'avril 2023 : « *Il faut en finir avec les établissements fermés dans lesquels les élèves vivent à part...* »

La fédération FO de l'enseignement en Mayenne rappelle que les personnels connaissent les conséquences de ces politiques qui n'ont d'autre objectif que de faire des économies sur le dos des élèves les plus fragiles. Désormais personne n'est dupe du leurre de l'inclusion systématique. La FNEC FP-FO 53 refuse le dogme de l'inclusion systématique et indifférenciée. Elle y oppose le droit pour tous les élèves à pouvoir bénéficier d'un enseignement adapté, la défense de l'enseignement spécialisé, ses postes, ses classes et ses établissements sociaux et médico-sociaux.

La délégation FO est intervenue dans sa déclaration à propos de l'inclusion scolaire systématique, mettant en avant un témoignage d'une enseignante et en décrivant la réalité sur le terrain.

« *Depuis plusieurs semaines, un enfant scolarisé en Grande Section entre régulièrement en crise à l'école. Il lance alors des objets (chaises, livres, ateliers en bois ...) plus généralement, tout ce qui est à sa portée à travers la classe. Depuis quelque temps, il vise ses camarades ou les adultes. Cet élève frappe également ses camarades en leur donnant des coups de pied ou en les pinçant. Il pince régulièrement les parties génitales de ses camarades. Quand nous intervenons pour le calmer, pour le protéger et protéger les autres, il se met à nous frapper aussi. Il nous mord, nous pince, nous griffe, nous donne des coups de pieds, de coude ou de poing. Il entre parfois dans un tel état de colère que nous sommes obligées de le contenir physiquement, parfois à plusieurs adultes. Dans ce cas, se pose un autre problème, celui de la surveillance de nos élèves. En effet, nous le sortons de la classe, pour que les autres élèves ne soient pas témoins de cette violence mais dans ce cas nous ne pouvons plus faire classe, car c'est soit une ATSEM, soit la cuisinière qui surveille notre classe pendant que nous tentons de gérer la crise. »*

Ce témoignage est celui d'une profession à bout, d'une école publique érodée. Nous le disons aujourd'hui solennellement devant les élus et les parents, il n'est plus

possible de miser sur les enseignants et les AESH pour la tenir debout ! L'école publique a besoin de moyens, elle a besoin qu'on réponde aux revendications de ses personnels.

En début d'année scolaire, 186 élèves notifiés pour un accompagnement n'avaient pas d'AESH. Aujourd'hui, il resterait encore 116 élèves notifiés pour un accompagnement qui n'auraient pas d'AESH, dont 85 notifiés pour un accompagnement mutualisé (55 dans le 1er degré, 30 dans le 2nd degré) et 31 pour un accompagnement individuel (15 dans le 1er degré et 16 dans le 2nd degré).

Encore 200 enfants attendent une place dans un établissement médico-social dans le département, ils sont près de 25000 en France.

Cependant, si on se concentre sur le bilan et non sur les causes, on perd l'essentiel. On ne peut pas comprendre le manque d'AESH si on n'interroge pas la loi de 2005 et aujourd'hui l'acte 2 de l'école inclusive. Derrière le discours trompeur de l'inclusion scolaire et ce, dès 2005, se cache en réalité une logique budgétaire. En effet, scolariser un élève en structure spécialisée coûte sept fois plus cher qu'en classe ordinaire. **Voilà la réalité budgétaire qui explique la situation chaotique de l'inclusion scolaire aujourd'hui.**

Les PIAL hier, les PAS aujourd'hui, ne sont que des instruments de rationalisation. Derrière ces joyeux acronymes se cachent encore des économies. L'échec de l'école inclusive, a été organisé depuis des années :

- par la volonté d'en finir avec les établissements, classes et enseignants spécialisés
- par la volonté de précariser les AESH en leur refusant un vrai statut de la Fonction Publique et un vrai salaire
- par une prise en charge des élèves par notifications mutualisées qui demande aux AESH d'accompagner plusieurs élèves en même temps sans se demander quels troubles doivent être gérés et donc de quoi ont besoin ces enfants.
- par la nécessité pour les équipes enseignantes de regrouper les enfants au sein d'une même classe pour espérer la présence d'au moins une AESH sur des horaires logiques et efficaces, en somme : de bricoler.

On ferme les établissements spécialisés, on a transformé les classes ULIS en dispositif, on a multiplié les référents en lieu et place de professionnels de terrain, on a espéré que les personnels AESH maintiendraient le couvercle sur la marmite d'eau bouillante...

Résultat, actuellement le droit des enfants à une compensation adaptée est remis en cause. Il n'est pas honteux de dire qu'un enfant a parfois besoin de soins en complément ou en amont d'un accès aux apprentissages scolaires. Un enfant

envahi par des troubles n'est pas bien, n'est pas toujours en sécurité dans une classe ordinaire. Qui peut croire que ça peut bien se passer ?

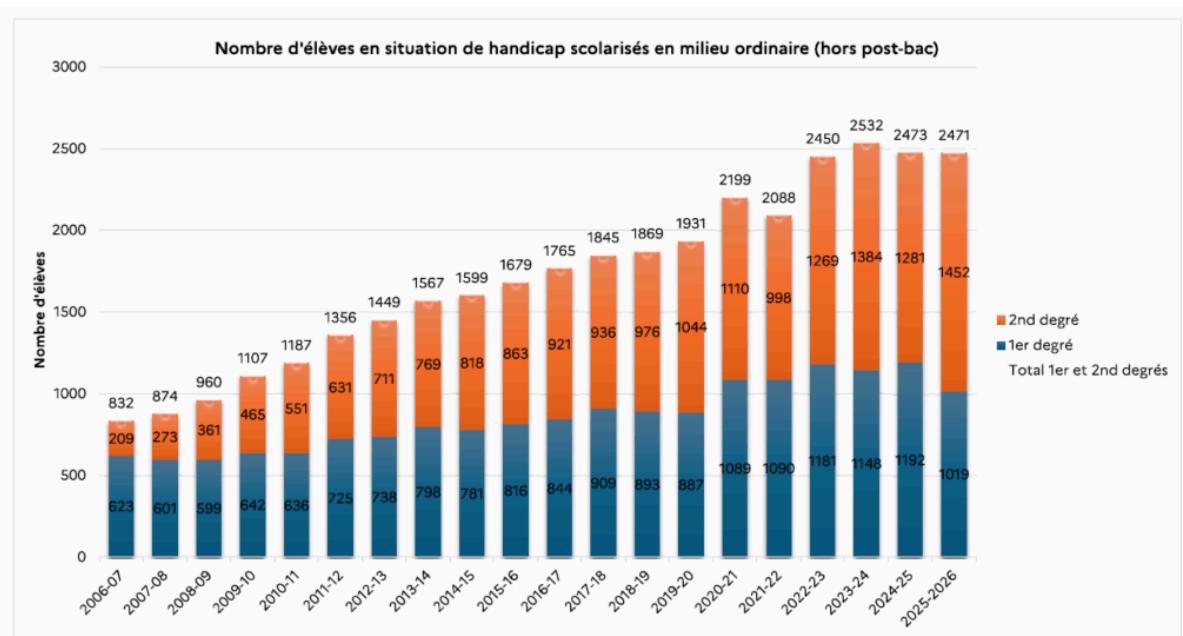
Un enseignant ne peut pas tout, tout seul. Il a besoin d'appui dans et en dehors de l'Éducation nationale : médecins scolaires, psychologues scolaires, enseignants spécialisés, classes et structures adaptées, personnels AESH non précarisés mais également en dehors de : médecins, de psychiatres, d'orthophonistes, d'ergothérapeutes des psychomotriciens...

Les mobilisations des parents qui voient le jour sur la question des moyens alloués à l'inclusion scolaire se multiplient. La FNEC-FP FO 53 les soutient et se félicite que ces problématiques aient enfin franchi les enceintes des établissements. Nous serons à leurs côtés pour dénoncer les manquements de l'Etat.

Les enseignants ne refusent pas de changer leurs pratiques, ce sont eux qui sont en première ligne et subissent les conséquences de la dégradation d'une institution et d'un système, qui abandonnent les plus fragiles, favorisent la désertion de l'enseignement public en faveur du privé. En revanche, les personnels sont en colère, ils sont épuisés de se battre contre des moulins à vent. Ils en ont assez de crier à l'aide sans jamais voir une main tendue. Ils sont mal à l'aise de laisser croire que parce qu'un PAP ou un PPRE est signé le problème est réglé. Ils n'en peuvent plus des discours qui visent à les culpabiliser, et se retrouver victimes de fermetures de classe, avec des doubles niveaux ou à 28 élèves en cycle 3. Ils n'en peuvent plus d'être pressurisés par l'administration qui tente de leur faire croire que des protocoles, des dispositifs ou des applications vont permettre d'améliorer la situation, alors qu'en réalité c'est toujours « *débrouillez-vous* ».

Madame la préfète, Monsieur le directeur académique, vous représentez l'État dans notre département. Messieurs, Mesdames les élus, vous occupez des postes essentiels, nous ne pouvons douter de votre attachement à une école publique de qualité. Nous le disons clairement : le gouvernement porte la responsabilité de la situation dramatique que nous venons de décrire.

### **Les éléments présentés par le DASEN**



## Evolution des effectifs des élèves en situation de handicap et du nombre d'élèves accompagnés par un AESH

Évolution des effectifs des élèves en situation de handicap et du nombre d'élèves bénéficiant d'une notification d'accompagnement humain



73,99% des élèves bénéficient d'une notification d'accompagnement humain (ils étaient 35,64% en 2015). Les élèves en situation de handicap n'ont pas tous une notification "Accompagnement humain - AESH". Ce besoin n'est pas toujours présent.  
2024-2025 : 2485 élèves accompagnés par un AESH.  
2025-2026 : 2353 élèves accompagnés par un AESH (donnée obtenue le 09.11.2025).

En Mayenne, dans le 1er degré, 4,90% des élèves sont en situation de handicap, 6,70% dans le 2nd degré.

Sur l'ensemble des élèves en situation de handicap, seuls 8% sont scolarisés dans un établissement médico-social, et ce malgré des orientations notifiées non respectées.

Concernant les PAS, le DASEN confirme que désormais, les PAS n'auront pas la main sur l'émission des notifications d'accompagnement, et la MDA gardera la main. C'était un des points inacceptables des PAS. Si nous nous félicitons de cet

infléchissement, cela n'enlève rien au fait que les PAS maltraitent les AESH tout comme les PAS, ils doivent être abandonnés.

Par ailleurs, le DASEN prévoit un déploiement de 10 PAS pour la prochaine année scolaire !

La délégation FO a fait le lien avec la situation sociale de l'immense majorité de la population, de plus en plus paupérisée (et maltraitée par les contre-réformes successives de ces dernières années). FO a également rappelé que si un diagnostic était avancé, par exemple avec les notifications de la MDA, il était rendu inutile du fait de l'absence de moyens derrière en particulier de moyens humains (ESMS, Pédopsychiatrie, hôpital, ASE...). FO a rappelé que depuis la loi de 2005, il n'y avait eu aucune création de postes dans le médico-social. La délégation a aussi fait remonter l'explosion des situations de violences dans les écoles, collèges et lycées, mais aussi dans le médico-social et dans la santé, en lien direct avec ce manque de moyens et avec une inclusion scolaire érigée en dogme contre le respect au cas par cas des besoins des enfants.

Le DASEN avance le chiffre de 150 élèves qui sont en attente d'une place en ITEP. La délégation FO est intervenue pour indiquer que ces 150 élèves étaient soit scolarisés par défaut en milieu ordinaire sans les compensations adaptées, soit totalement déscolarisés. Dans tous les cas, FO a rappelé qu'il s'agissait là d'une rupture manifeste d'égalité de droit, directement liée aux politiques d'inclusion scolaire systématique.

Le DASEN s'est dit attaché au maintien des ESMS (établissements sociaux et médico-sociaux)

### **En conclusion, la délégation FO est intervenue sur 3 points**

1- Sur le fait que la formation des enseignants n'était pas la solution à tout, bien au contraire, elle permet souvent de faire culpabiliser davantage les collègues qui subissent, parce que justement ils ont été formés. De la même manière, les protocoles bidons, demandés par d'autres organisations syndicales ([en savoir plus](#)) permettent aujourd'hui à nos responsables administratifs de se dédouaner de leur responsabilité, la faisant peser un peu plus sur les épaules des personnels. Pour rappel le protocole "inclusion" (ou "protocole d'accompagnement des situations complexes" a été validé par toutes les organisations syndicales sauf FO qui n'a pas souhaité ni cautionner ni y être associé)

2- Sur le fait, que parfois, des élèves en attente d'une place dans un établissement spécialisé, même sans respect total de leurs besoin, pouvait tenir, dans des écoles rurales qui justement avaient peu de classes et d'élèves. Qu'en sera-t-il si elles ferment toutes ?

3- Sur le fait que les budgets d'austérité contribuent largement au chaos de l'inclusion scolaire systématique, sur le fait que les économies budgétaires se faisaient toujours sur le dos des plus fragiles.

## DDEN

La présidente des DDEN a présenté une candidate pour être DDEN, Hélène Caron, collègue que nous connaissons bien. Nous avons voté POUR cette candidature.